

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 12.5.2010
SEC(2010) 514 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Accompagnant la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
Dresser le bilan de la politique européenne de voisinage (PEV)**

*Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2009:
Rapport de Suivi Tunisie*

{COM(2010) 207 final}
{SEC(2010) 513 final}
{SEC(2010) 515 final}
{SEC(2010) 516 final}
{SEC(2010) 517 final}
{SEC(2010) 518 final}
{SEC(2010) 519 final}
{SEC(2010) 520 final}
{SEC(2010) 521 final}
{SEC(2010) 522 final}
{SEC(2010) 523 final}
{SEC(2010) 524 final}
{SEC(2010) 525 final}

1. HISTORIQUE ET EVALUATION D'ENSEMBLE

La Tunisie et la Communauté européenne ont établi des relations contractuelles en 1976 en signant un accord de coopération. L'accord d'association avec la Tunisie, entré en vigueur en 1998, identifie plus en détail les secteurs spécifiques dans lesquels les relations se sont développées. Sur cette base, le Plan d'action PEV entre l'UE et la Tunisie a été adopté en juillet 2005, pour une période de cinq ans. Le cadre régional des relations entre l'Union européenne (UE) et les pays de la Méditerranée fut créé en 1995 par le partenariat euro-méditerranéen, devenu en 2008 l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui établit une politique avec des objectifs ambitieux et à long terme.

Durant la période de référence, des réunions UE-Tunisie ont eu lieu au niveau du Comité d'Association et de dix sous-comités ou groupes de travail.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des progrès effectués dans la mise en œuvre du Plan d'action PEV entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. Néanmoins, des développements en dehors de cette période ont également été pris en compte lorsqu'ils ont été considérés comme importants. Ce document n'est pas un rapport général sur la situation politique et économique en Tunisie. En outre, pour des informations sur les processus sectoriels régionaux et multilatéraux, il conviendra de se référer au rapport sectoriel.

En 2008, la Tunisie a exprimé sa volonté d'approfondir les relations avec l'UE. Des propositions à cet égard ont été reçues après la période de référence. Le renforcement des relations dans le cadre du statut avancé implique des engagements plus contraignants des parties dans tous les domaines, qu'ils soient en matière d'état de droit et gouvernance, d'économie et commerce ou de questions sociales. De manière générale, la Tunisie a poursuivi sa participation active à la PEV.

L'année 2009 a été marquée en Tunisie par la tenue d'élections présidentielles et législatives, qui ont permis de réélire le président Ben Ali pour un 5^{ème} mandat et de confirmer le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) au Parlement comme parti majoritaire. Le déroulement de la campagne électorale et des élections n'a pas permis aux candidats de l'opposition de bénéficier d'une visibilité normale et a montré que des lacunes persistent en matière d'ouverture des débats publics et de liberté d'expression des représentants de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

En matière de démocratie et de droits de l'homme, le dialogue dans le cadre du sous-comité spécifique prévu en 2009 a eu lieu après la période de référence, en février 2010. Les objectifs fixés par le Plan d'action, notamment en matière des libertés d'association et d'expression, n'ont pas été atteints, ce qui confirme la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération dans ce domaine entre la Tunisie et l'UE. La réforme de la justice reste un défi à relever pour asseoir durablement l'État de droit, élément essentiel d'un véritable rapprochement avec l'UE.

En 2009, les réformes économiques et réglementaires, ainsi que la bonne gestion économique ont permis à l'économie tunisienne d'atteindre une croissance de 3% malgré la crise économique mondiale. La Tunisie a poursuivi ses efforts dans le domaine de la politique sociale, et les résultats dans les domaines de l'assurance maladie, de la scolarisation, de la lutte contre la pauvreté, de la protection des droits de la femme, etc. sont très satisfaisants.

En matière commerciale, la Tunisie a été le premier pays de la région à parapher le protocole sur l'établissement d'un système de règlement des différends commerciaux dans le cadre de

l'accord d'association. Les négociations sur la poursuite de la libéralisation progressive du commerce des services et du droit d'établissement, ainsi que des produits agricoles, produits agricoles transformés et produits de la pêche n'ont pas enregistré de progrès significatifs. La poursuite de ces négociations en 2010, devrait pouvoir aboutir à des résultats concrets.

Le bilan de l'année 2009 pour les relations UE - Tunisie est donc positif sur le plan économique et social et en matière de coopération. Le partenariat enregistre néanmoins des lacunes persistantes dans le domaine de la gouvernance, de l'application de la loi et du respect des droits de l'homme.

La Tunisie continue à jouer un rôle actif dans le dialogue politique Afrique-UE, qui a lieu dans le cadre du partenariat commun Afrique-UE, notamment en tant que chef de file pour la mise en œuvre des partenariats pour les objectifs du Millénaire pour le développement et pour la science, société de l'information et espace.

2. DIALOGUE POLITIQUE ET REFORMES

Démocratie et Etat de droit

Les **élections** présidentielles et législatives d'octobre 2009 ont vu la réélection du président sortant Ben Ali avec 89,62% des suffrages exprimés. Aux élections législatives, le RCD (parti au pouvoir) a obtenu la majorité avec 161 sièges (le maximum possible) tandis que l'opposition n'a obtenu que les 52 sièges qui lui sont déjà réservés par la loi. La campagne pour les élections présidentielles et législatives d'octobre 2009 a été marquée par un déséquilibre entre les espaces et temps d'expression effectivement consentis, d'une part, au président de la République et au RCD et, d'autre part, aux représentants de l'opposition. Par ailleurs, la campagne électorale et les élections ont montré que des entraves persistent en matière de participation démocratique, de pluralisme et d'ouverture des débats publics ainsi qu'en ce qui concerne la liberté d'expression notamment de représentants de la société civile, de défenseurs de droits de l'homme et de journalistes. Des progrès restent à faire dans ces domaines au regard des engagements internationaux de la Tunisie et des objectifs agréés dans le Plan d'action.

La situation du **système judiciaire et pénal** continue à présenter des lacunes. L'observation de plusieurs procès en Tunisie en 2009 n'a pas révélé d'améliorations substantielles par rapport aux constats faits en 2008 en matière d'application des lois et des procédures. Le programme de modernisation de la justice se poursuit avec l'appui de l'UE. Le gouvernement tunisien a manifesté son intérêt pour une coopération judiciaire accrue, à financer dans la période 2011-2013.

En matière de lutte contre la **corruption**, aucun événement significatif n'est à signaler par rapport à 2008.

Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La législation tunisienne dans le domaine des **droits de l'homme** est déjà largement conforme aux standards internationaux. Il existe néanmoins un décalage persistant entre les positions officielles de soutien aux libertés fondamentales et au respect des droits de l'homme et l'application concrète des lois. Ce décalage a été encore plus marqué pendant les élections.

La décision prise en avril 2008 d'accueillir les quatre rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme (torture, justice, défenseurs des droits de l'homme et promotion et

protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste) ainsi que des représentants de la Commission africaine des droits de l'homme s'est partiellement concrétisée avec la visite du rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste qui a eu lieu en janvier 2010. La Tunisie n'a toujours pas adressé une invitation permanente aux procédures spéciales.

La Tunisie a soumis trois des six rapports aux organes conventionnels des Nations Unies.

La Tunisie n'a pas encore adhéré aux protocoles facultatifs du pacte international des droits civils et politiques. La Tunisie n'a pas encore ratifié le protocole additionnel à la convention contre la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle maintient ses réserves en ce qui concerne la primauté du droit international sur le droit interne et sur la possibilité de saisie automatique des cours internationales, en considérant que sa constitution prime sur les traités et conventions internationaux.

La **peine de mort** demeure en vigueur dans la législation, mais elle n'est plus appliquée depuis 1991.

En ce qui concerne les **conditions de vie carcérale et les droits des détenus**, la Tunisie a adopté des mesures visant à faciliter la réinsertion des anciens détenus et à appliquer des peines alternatives à la prison, mais des progrès restent à faire. Le coordinateur général tunisien des droits de l'homme a le droit d'effectuer des visites imprévues dans les prisons. Par ailleurs, la diffusion des résultats de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies pour la promotion et protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste est attendue. En ce qui concerne les cas de mauvais traitements et torture, 41 condamnations contre des agents publics ont été prononcées en 2009. Par contre, le nombre de dénonciations n'est pas connu. Cependant, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dénoncent le manque de respect des procédures judiciaires, du droit à la défense et des droits des détenus. En novembre 2009, suite à une grâce présidentielle, 38 prisonniers arrêtés en 2008 après les mouvements sociaux dans le bassin minier de Gafsa ont été libérés.

Le Comité international de la Croix Rouge a continué son programme de visites aux prisons tunisiennes. En outre, à la suite de l'annonce de la promesse de permettre à Human Rights Watch (HRW) d'avoir accès aux prisons, son représentant s'est rendu à Tunis pour présenter un projet de mémorandum avec les autorités tunisiennes. La signature de ce mémorandum n'a pas encore eu lieu.

Par rapport aux objectifs du Plan d'action, les élections d'octobre 2009 ont montré que des progrès restent à faire en matière d'application concrète des garanties liées à la **liberté d'expression, d'association et de participation à la vie politique** qui continuent à connaître des entraves importantes. En même temps, des obstacles à la libre activité des défenseurs des droits de l'homme et des médias nationaux et étrangers ont été constatés.

En ce qui concerne la **liberté d'expression et la liberté de la presse**, l'accès aux sources indépendantes d'information continue d'être difficile. Des journaux des partis d'opposition ont été saisis à plusieurs reprises. Des journalistes ont été condamnés et emprisonnés. A la suite de la publication de plusieurs articles critiques, la vente de certains journaux étrangers a été suspendue durant la période électorale et après. L'abolition en 2008 du dépôt légal n'a pas produit d'amélioration sensible en ce qui concerne la distribution de la presse indépendante ou d'opposition. Le libre accès à l'internet reste problématique.

La **liberté d'association** continue à connaître des difficultés, notamment à cause du décalage entre la lettre de la loi et sa mise en œuvre. Des pratiques constatées les années passées, telles des entraves aux activités des associations, ont persisté en 2009.

La Tunisie n'a toujours pas levé ses réserves sur la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des **femmes** (CEDEF) en ce qui concerne l'octroi de la nationalité aux enfants de père étranger, l'héritage, l'autorité parentale et la garde des enfants ainsi que le mariage avec un non-musulman.

La situation des **droits sociaux fondamentaux et des normes du travail** établis en vertu des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) n'a pas évolué au cours de la période de référence. La mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT doit encore être assurée. La part importante du secteur informel dans l'économie entrave l'application uniforme du code du travail.

Sujets régionaux et internationaux, coopération dans les domaines des relations étrangères et de la sécurité, prévention des conflits et gestion des crises

Le dialogue avec l'UE y compris en matière de politique étrangère et de sécurité commune (**PESC**) et politique européenne de sécurité et de défense (**PESD**), est régulier aux niveaux bilatéral et régional. La Tunisie est également un acteur constructif dans le cadre de l'UpM et du dialogue 5+5. Les relations bilatérales avec certains pays de l'UE sont aussi très solides.

La collaboration technique bilatérale a également continué dans le cadre des accords en matière de sécurité et de défense conclus avec la France, l'Italie, le Portugal et la Belgique, notamment en matière de formation et d'entraînement, voire des exercices militaires communs.

Au sujet de la coopération régionale, des discussions ont eu lieu pour identifier des domaines de coopération entre l'UE et l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Toutefois, la coopération régionale au sein de l'UMA a progressé modestement en 2009 malgré les efforts tunisiens de lui donner de l'impulsion. La Tunisie participe activement aux initiatives du dialogue 5+5. Une réunion des Ministres des Affaires Étrangères dans le cadre du dialogue 5+5 s'est tenue en avril 2009. Parmi les sujets abordés figuraient la sécurité, la défense et l'immigration.

La Tunisie continue à participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au Burundi (BINUB), au Tchad et en République centrafricaine (MINURCAT), en République démocratique du Congo (MONUC) et en Côte d'Ivoire (UNOCI).

La Tunisie continue à faire preuve d'une politique étrangère de modération et d'unité dans les diverses enceintes internationales avec une attention particulière attribuée aux affaires régionales et notamment au conflit israélo-palestinien.

La lutte contre le terrorisme bénéficie d'une législation sévère et de moyens considérables. Cependant, en 2009, la loi anti-terroriste de 2003 a été modifiée afin d'abolir les « juges sans visage » et de renforcer les garanties liées à la garde à vue. Cette lutte semble efficace sur le plan interne pour réduire les risques terroristes mais pose des questions au sujet de la mise en œuvre de certaines mesures policières et administratives restrictives des libertés fondamentales.

Le terrorisme régional, notamment dans la région sahélo-saharienne, devient une menace croissante pour le Maghreb et les pays concernés en sont bien conscients. La Tunisie coopère dans ce domaine sur des bases bilatérales.

La Tunisie n'a pas encore ratifié le statut de Rome de la **Cour pénale internationale**.

3. REFORME ECONOMIQUE ET SOCIALE

Cadre macroéconomique et fonctionnement de l'économie de marché

En 2009, au lendemain de la crise financière mondiale, l'économie tunisienne est restée dans l'ensemble solide. Après 2007 et 2008, années au cours desquelles la croissance du PIB réel a atteint respectivement 6,3 % et 4,6 %, l'année 2009 s'est caractérisée par une croissance lente mais positive. Pour l'année dans son ensemble, une croissance de 3,1 % est prévue. Le fléchissement observé par rapport à l'année précédente, en particulier dans les industries mécaniques, électriques et le secteur textile, est essentiellement imputable à la croissance faible ou négative enregistrée dans les pays de l'Union européenne et à la baisse consécutive de la demande extérieure, qui a contribué à une contraction importante des exportations tunisiennes. En 2009, les industries mécaniques et électriques, l'industrie chimique et les textiles ont été les secteurs les plus durement touchés par la crise.

En 2009, la contraction des importations, plus forte que celle des exportations, a quelque peu réduit le déficit commercial. Les exportations de services sont restées relativement stables, se situant au niveau de 2007. Le déficit de la balance des opérations courantes, qui s'est creusé en 2008, devrait être ramené de 4,3 % en 2008 à 2,8 % en 2009 grâce au rééquilibrage de la balance commerciale mais aussi aux recettes régulières tirées du secteur touristique et aux entrées constantes de transferts de l'étranger. Les flux d'investissements étrangers directs ont atteint 1,25 milliard d'euros en 2009, soit une baisse de près de 30 % par rapport à 2008 mais une hausse de 9 % par rapport à 2007 et à la moyenne de ces dix dernières années. Malgré cette baisse, les autorités sont parvenues à augmenter le niveau des réserves en devises. Les réserves brutes devraient s'établir à 7,5 milliards d'euros à la fin de l'année, soit l'équivalent de cinq mois d'importations de biens et de services.

Les autorités ont recouru à des mesures macroéconomiques, tant budgétaires que monétaires, pour soutenir l'économie lors de la contraction de la demande extérieure et des investissements qui a caractérisé l'année 2009. Pour compenser la réduction de l'investissement privé liée à la crise mondiale, les autorités ont mis en place une série de mesures de relance représentant environ 1,3 % du PIB et visant essentiellement des projets d'infrastructures publiques. Toutefois, si ces projets conjugués à des augmentations salariales ont permis de soutenir la demande interne, la politique budgétaire expansionniste et la baisse des recettes fiscales font que le déficit budgétaire, qui en 2008 atteignait 1,2 % du PIB, devrait atteindre 3,3 % en 2009. La dette publique a légèrement augmenté, passant de 47,5 % du PIB en 2008 à 48,7 % en 2009. La situation globale des finances publiques du pays reste néanmoins équilibrée du fait que la part de la dette extérieure à court terme est faible et les autorités prévoient de reprendre l'assainissement budgétaire à moyen terme une fois la croissance du PIB stabilisée. Du côté de la politique monétaire, pour soutenir l'économie, la banque centrale de Tunisie a assoupli l'orientation de sa politique monétaire en réduisant le principal taux directeur de 5,5 % à 3,7 % et en abaissant le niveau des réserves obligatoires. En raison du ralentissement de l'activité économique mais aussi de la baisse des prix mondiaux du carburant et des denrées alimentaires, l'inflation devrait refluer de 5 % en 2008 à

3,5 % en 2009. Dans leur cadre général de politique monétaire, les autorités sont restées déterminées à juguler l'inflation et à appliquer des taux de change souples à moyen terme.

Emploi et politique sociale

Conformément aux objectifs du XIème plan de développement (ci-après XIème Plan), la Tunisie a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer l'efficacité des politiques d'**emploi** afin de résorber le chômage, estimé à 14,2% (ce chiffre ne prend en compte que les demandes officielles d'emploi adressées aux autorités). Le chômage touche particulièrement les jeunes mais aussi les diplômés de l'enseignement supérieur. L'inadéquation entre l'offre du système éducatif en main d'œuvre qualifiée et la demande des entreprises reste très prononcée. Le programme présidentiel 2009-2014 prévoit une réduction du taux de chômage de 1,5 % fin 2014 par la création de 425 000 emplois. Les objectifs opérationnels de cette stratégie ne sont pas suffisamment transparents. Afin de répondre aux objectifs du Plan d'action PEV, la réforme du marché de l'emploi, annoncée par le gouvernement, doit se traduire par une approche intégrée garantissant l'amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi, de la mobilité, des mécanismes d'aide à l'insertion et la consolidation des capacités de l'Agence nationale pour l'emploi.

Comme en 2008, la situation n'a pas connu d'évolution particulière en ce qui concerne le **dialogue social**.

Le taux officiel de pauvreté est de 3,8%, mais des analyses récentes estiment que 11% de la population vit avec moins de 2 dollars (1,4 euro) par jour. Le Fonds de solidarité nationale continue à financer de nombreux projets destinés à éradiquer la **pauvreté** dans les zones très défavorisées disposant de peu d'infrastructures.

Le programme présidentiel place au cœur de ses priorités l'amélioration du niveau et de la **qualité de vie** avec une augmentation du revenu moyen annuel de 5.000 dinars actuellement (environ 2600 euros) à 7.000 dinars (environ 3600 euros) en 2014.

En matière de **protection sociale**, la réforme de l'assurance maladie est entrée dans une seconde phase de généralisation de la couverture sociale des soins ambulatoires assurés par les prestataires privés. Des difficultés persistent dans la mise en œuvre du nouveau régime dues à la complexité des procédures de remboursement, aux plafonds des remboursements et à la qualité des services de la Caisse nationale d'assurance maladie (le gestionnaire unique du nouveau régime). Enfin, le programme présidentiel 2009-2014 prévoit que la Tunisie accède à la couverture universelle en matière de sécurité sociale à l'horizon 2013-2014 en atteignant un taux de couverture de 98% de la population.

La Tunisie a continué à œuvrer en faveur de l'amélioration de **la condition de la femme**, en s'attendant plus particulièrement à la question de la violence domestique. L'Office national de la famille et de la population a lancé en juillet 2009 une enquête nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention contre les comportements violents en famille. Cette enquête devrait permettre de disposer d'une base de connaissances appropriées en vue de prévenir et de prendre en charge la violence contre les femmes. Elle viendra appuyer les efforts du ministère de la femme pour mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention contre les comportements violents en famille.

Le gouvernement a annoncé sa décision de consolider davantage la présence des femmes dans les centres de décision en la portant à une proportion de 35% minimum. La nouvelle Chambre

des députés, issue des élections d'octobre 2009, compte 27,5% de femmes contre 22,8% à la précédente.

Le XIème plan, ainsi que le programme présidentiel 2009-2014 va dans le sens de la prise en compte de l'intégration de la durabilité dans tous les différents secteurs de l'économie. Dans ce cadre, la Commission nationale du **développement durable** (CNDD) a organisé sa 14ème session en juillet 2009.

En juillet 2009 des conseils régionaux du développement durable ont été créés dans les gouvernorats.

4. QUESTIONS LIEES AU COMMERCE, MARCHÉ ET REFORME REGLEMENTAIRE

Pendant la période de référence, la crise économique en Europe a eu un impact sur les échanges **commerciaux** entre l'UE et la Tunisie: les exportations de l'UE vers la Tunisie ont diminué de 9,7% tandis que les exportations tunisiennes vers l'UE ont enregistré une diminution de 18,0 %. Toutefois l'UE reste le premier partenaire commercial de la Tunisie. La diminution de la part des produits pétroliers dans les importations de la Tunisie a entraîné une augmentation de la position de l'UE au détriment de celles des pays exportateurs de pétrole: globalement, la part de marché de l'UE est passée de 57% en 2008 à 63% en 2009, se rapprochant du niveau observé en 2007 (64,9%). La Tunisie reste le pays le plus avancé dans la mise en œuvre de l'objectif de créer une zone de libre échange euro-méditerranéenne en 2010, ayant déjà finalisé en 2008 le démantèlement tarifaire pour les produits industriels. Toutefois, en 2009 les négociations sur la libéralisation des échanges agricoles et des services/droit d'établissement n'ont pas enregistré de progrès significatifs. L'accord sur le système de règlement des différends en matière commerciale a été signé en décembre 2009.

La mise en œuvre de la dimension commerciale de l'accord d'association progresse bien; cependant quelques obstacles demeurent en ce qui concerne l'importation de vins, bières et spiritueux.

Le processus de modernisation des **douanes** continue avec succès. Depuis juin 2009, la Tunisie applique son nouveau code des douanes. Depuis juillet, les tarifs et réglementations en vigueur sont désormais accessibles aux opérateurs économiques sur le site internet des douanes. L'introduction du paiement électronique dans la procédure de dédouanement des marchandises en coopération avec la poste tunisienne et l'entrée en service en novembre 2009 du guichet unique des opérations commerciales du port de Radès sont des exemples du processus de dématérialisation des procédures qui est en cours auprès de la douane tunisienne. L'informatisation des services de douanes continue, notamment dans le cadre de la réforme du système SINDA avec le développement du prototype SINDA 2010 qui doit permettre d'adopter la signature et le paiement électroniques ainsi que de simplifier les procédures tout en améliorant la sélectivité et la gestion des risques.

En ce qui concerne **les mouvements de biens et les réglementations techniques**, la négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) est en préparation. L'alignement du cadre horizontal est avancé mais le système tunisien de surveillance de marché doit être réorganisé. Les deux secteurs retenus sont les industries électriques et les matériaux de construction. Le projet de loi sur la normalisation, rendant les normes volontaires, a été adopté en juin 2009. Les décrets d'application sont en cours d'élaboration. Cette loi est conforme à la pratique communautaire. L'Agence nationale de la métrologie (créée en 2008) est devenue opérationnelle en 2009. Le

projet de jumelage ACAA s'est achevé en juillet 2009, obtenant des résultats satisfaisants. Les négociations sur l'ACAA avec la Tunisie pourraient éventuellement démarrer dès l'évaluation positive de l'infrastructure de qualité et un avancement significatif dans la restructuration du système tunisien de surveillance de marché.

En ce qui concerne les questions **sanitaires et phytosanitaires**, la Tunisie a poursuivi le processus de mise à niveau de sa législation. Elle a notamment continué la préparation du projet de loi cadre concernant la sécurité sanitaire des aliments qui devrait reprendre les principes généraux de la législation alimentaire de l'UE. La Tunisie continue à accompagner les entreprises du secteur agro-alimentaire dans la mise en place de bonnes pratiques d'hygiène. En vue de la mise en œuvre du Plan d'action, la Tunisie devrait continuer à renforcer le cadre législatif et s'assurer d'une meilleure coordination entre les intervenants en matière SPS.

En ce qui concerne **le droit d'établissement et le droit des sociétés**, on note une certaine amélioration du climat des affaires et un meilleur fonctionnement du registre du commerce au cours de la période de référence.

En matière de **services**, les négociations bilatérales pour la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement ont continué en 2009. Toutefois, il n'y a pas eu d'échange d'offres en 2009. La libéralisation de certains secteurs de services se poursuit graduellement, notamment dans les domaines des télécommunications et des transports. Le nouveau programme présidentiel 2009-2014 reprend un certain nombre de priorités économiques qui concernent les secteurs des services, sans pour autant s'engager sur des objectifs précis ni sur les modalités pour y parvenir. En février 2009, le décret portant sur la création du Conseil national des services a été adopté.

En matière de **services financiers**, les effets de la crise financière ont été relativement limités en Tunisie. La Tunisie a continué à mettre en œuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) du FMI. Pour ce qui est de la supervision du secteur financier, la Tunisie a établi un cadre légal et réglementaire approprié pour la supervision bancaire et a progressé dans la mise en place d'un cadre de supervision pour le marché des titres. Le niveau des créances douteuses dans le bilan des banques a baissé.

Malgré la crise économique et financière internationale, le programme présidentiel 2009-2014 prévoit la libéralisation totale des échanges (convertibilité du dinar) en matière de paiements et de **mouvements de capitaux**, avec pour objectif final de faire de la Tunisie un pôle de services bancaires et une place financière régionale. La dynamisation du marché financier et le développement du marché des changes représentent des défis importants. L'adoption en juillet 2009 d'un décret portant sur la refonte et la codification de la législation des changes et du commerce extérieur facilite la gestion des comptes en devises. Cependant, il n'y a pas eu d'assouplissement réglementaire au niveau des opérations en capital, des paiements courants ou des comptes de résidents et non résidents.

Il n'y a pas de nouveau développement à noter en matière d'égalité **de traitement des ressortissants tunisiens** au sein de l'Union.

Autres domaines essentiels

Concernant la modernisation de l'administration **fiscale** et les échanges d'expériences avec l'UE, des activités ont été menées dans le cadre d'un projet de jumelage en ce qui concerne

l'appui à la création d'un schéma directeur informatique, la création des services fiscaux en ligne, l'appui à la création de la déclaration fiscale numérisée et normalisée, l'appui à la création d'un call centre fiscal, l'appui à la création d'une direction générale de grandes entreprises, la mise en place d'une base de données documentaires, (portail fiscal), la modernisation du contrôle fiscal et de l'audit interne et le renforcement de la formation et de la gestion des ressources humaines. Le jumelage a fourni de nombreux outils et propositions de modernisation, qui sont en instance de validation par les autorités. Pour ce qui est de l'analyse du système d'incitations fiscales en Tunisie, et de la question de la "dépendance fiscale" (exonérations), aucun progrès n'a été enregistré : la proposition de réaliser une étude sur le sujet n'a pas été retenue par les autorités. Une charte des droits et obligations du contribuable a été établie en 2009 mais le projet d'élaboration d'un guide de déontologie en matière fiscale n'a pas été suivi.

L'activité et les ressources du Conseil de la **concurrence** se sont renforcées en 2009 avec une augmentation de son personnel. Sur saisine du ministère du commerce, le Conseil de la concurrence a entrepris une évaluation des entreprises sur le plan réglementaire et de la concurrence dans deux secteurs des services (la distribution et les télécommunications). La Tunisie a prévu la mise en place d'un centre de formation régional qui sera une plate-forme virtuelle de formation sur le droit et la politique de concurrence à travers l'organisation de séminaires, d'ateliers et de cours sur ces deux thèmes ainsi que sur la protection des consommateurs et la formation de formateurs. En matière d'aides d'État, il n'y a pas de progrès à rapporter.

Dans le domaine de la **propriété intellectuelle et industrielle**, la loi sur la protection de toutes les œuvres littéraires et artistiques a été adoptée en juin 2009. Des actions de sensibilisation, de formation et d'information envers les opérateurs ont eu lieu pendant la période de référence. Des efforts soutenus sont nécessaires afin d'assurer d'une part la protection effective de la propriété intellectuelle et industrielle et, d'autre part, une meilleure définition des tâches entre les différentes institutions en charge de la propriété intellectuelle. Un Conseil national anti-contrefaçon a été institué en février 2009, auprès du ministère chargé du commerce. Il regroupe les représentants des ministères, des entreprises, des structures professionnelles et de l'organisation de la défense du consommateur et est chargé de donner son avis sur les programmes nationaux de lutte contre la contrefaçon, de coordonner les différentes administrations et organismes nationaux et internationaux concernés. Malgré ces efforts, la lutte contre les produits contrefaits ou piratés, y compris à la frontière, doit être intensifiée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action. La Tunisie n'a toujours pas ratifié la convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Peu de progrès ont été réalisés dans l'ouverture des **marchés publics** même si on note une amélioration du cadre réglementaire avec l'adoption, en octobre 2009, d'un décret sur les droits des titulaires de marché. Des mesures restrictives à la concurrence restent néanmoins en application en ce qui concerne notamment la réserve de 20% des marchés aux PME tunisiennes, l'exclusion des entreprises étrangères pour tous les marchés locaux, le recours aux entreprises essayées (l'entreprise mère publique pouvant réserver des marchés aux entreprises essayées, la possibilité d'éliminer des candidats pour manque de sérieux et le découpage artificiel de gros marchés). Le site internet d'appels d'offres demeure payant et contrôlé.

Dans le domaine des **statistiques**, avec l'aide d'un jumelage de l'Union européenne, la

Tunisie a continué à œuvrer à l'amélioration de la qualité des statistiques dans le cadre de son programme national 2007-2011.

Comme en 2008 il n'y pas de développements à signaler en matière de **comptabilité**.

En ce qui concerne la **politique d'entreprise**, la Tunisie a continué la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise en 2009. La Tunisie a annoncé en avril 2009 une stratégie nationale de l'industrie qui définit des priorités jusqu'en 2016. Le pays mise sur l'internationalisation, l'économie de la connaissance et l'évolution vers des activités plus complexes dans tous les secteurs. Quelques secteurs-clés reçoivent une attention particulière : l'agro-alimentaire, le textile/l'habillement, la mécanique et l'électricité, et les technologies de l'information et de la communication. Le gouvernement a aussi lancé une initiative qui vise à promouvoir la politique industrielle et le commerce. Il existe une multiplicité de programmes et de mécanismes d'incitation notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME). Enfin, la Tunisie est la principale initiatrice d'un projet pilote d'éducation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la gestion des **finances publiques**, la mise en place institutionnelle de la réforme de la gestion budgétaire par objectifs s'est poursuivie comme en 2008. Accompagnées par une assistance technique financée par l'Union européenne, des unités de 'gestion budgétaire par objectifs' ont été nommées au sein des quatre ministères pilotes (l'agriculture, la santé, l'enseignement supérieur et le secrétariat à la formation professionnelle). Ces travaux ont fait l'objet d'un séminaire de présentation en novembre 2009. Pourtant, ni le projet de schéma directeur de la réforme couvrant l'ensemble des sous-éléments de la réforme (nomenclature budgétaire, contrôles, cadre comptable, information et formation, révision du cadre juridique et réglementaire) ni le calendrier indicatif, finalisé en 2008, n'ont été soumis au Conseil des ministres pour adoption.

En ce qui concerne **le contrôle financier interne**, un exercice de diagnostic des finances publiques appliquant la méthodologie 'Dépenses publiques et responsabilité financière' a été engagé en novembre 2009. Le rapport est prévu pour le premier trimestre 2010 ainsi qu'un séminaire sur l'audit de performance et la gestion budgétaire par objectifs dans le cadre du programme conjoint CE/OCDE SIGMA.

Dans le domaine de **l'audit externe**, la Cour des comptes a publié son rapport annuel en août 2009, présentant une partie de travaux réalisés dans son programme annuel 2008-2009 portant sur le contrôle de gestion, l'évaluation de programmes publics et les analyses financières sectorielles. Or, le rapport n'a pas inclus la déclaration de conformité entre les comptes de gestion des comptes publics et le compte général de l'administration des finances, ce qui ne semble pas conforme aux principes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

La **protection des consommateurs** est réaffirmée comme priorité du programme présidentiel 2009-2014.

5. COOPERATION EN MATIERE DE JUSTICE, DE LIBERTE ET DE SECURITE

La tenue du deuxième sous-comité « Justice et sécurité » en juin 2009 a permis de poursuivre le dialogue dans des domaines d'intérêt mutuel tels que la lutte contre la criminalité organisée,

la lutte contre la drogue, la gestion des frontières, le blanchiment des capitaux ou la coopération judiciaire et policière. La Tunisie a marqué sa volonté de renforcer la coopération avec l'UE sur la sécurité.

La Tunisie a poursuivi ses efforts en matière de **contrôle des frontières** et de lutte contre l'immigration irrégulière, et s'est dotée des équipements et infrastructures nécessaires pour un contrôle de qualité. L'adoption des nouveaux passeports à lecture optique permet de renforcer la répression des délits liés au trafic des clandestins et l'infrastructure aux points de contrôle des frontières correspond aux normes internationales. La coopération technique avec la France et l'Italie s'est poursuivie en 2009, portant notamment sur la formation et la fourniture d'équipements.

La Tunisie a poursuivi une politique de gestion concertée des **migrations** dans le cadre notamment d'accords bilatéraux avec certains Etats membres de l'UE. La Tunisie a également émis le souhait de renforcer les accords de migration circulaire, à l'exemple des initiatives bilatérales actuelles avec l'Italie et la France.

La Tunisie figure parmi les Etats parties à la convention de 1951 relative au statut des **réfugiés** et à son protocole de 1967. Elle est également partie à la convention de l'Union africaine de 1969, mais tout comme l'année dernière, il n'y a eu pas d'avancées dans leur mise en œuvre. Il n'existe pas encore de législation nationale garantissant les droits des réfugiés sur le territoire tunisien. Le HCR a effectué des démarches auprès des ministères de l'Intérieur et de la Justice en vue de mettre en place la réglementation nationale relative à l'asile et au droit des réfugiés, et obtenir un accord de siège pour le HCR, mais aucune avancée significative n'a pu être obtenue pendant la période de référence. Le nouveau programme de protection régionale serait approprié pour aider la Tunisie à renforcer ses capacités en matière d'asile.

En matière de **migration illégale**, la Tunisie a des accords bilatéraux de réadmission mais ne souhaite pas un retour massif sur son territoire sans assistance ou sans programmes d'insertion adéquats.

Dans le domaine de la **lutte anti-terroriste** la Tunisie a poursuivi la coopération avec certains Etats membres (*voir également section 2*).

Malgré la ratification des instruments internationaux contre la **criminalité organisée**, et notamment la convention de l'ONU de 2000 contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et contre le trafic illicite des migrants, la législation nationale n'est toujours pas conforme à ces conventions. Comme indiqué l'année dernière (*SEC(2009) 521*), la législation nationale ne couvre pas directement la matière et ne définit pas la traite des personnes conformément aux normes internationales. Par ailleurs, l'accès aux informations officielles sur la criminalité organisée et les trafics illicites, y compris des êtres humains, reste limité. L'absence de données rend difficile une évaluation de la situation et empêche l'approfondissement du dialogue dans ce secteur. Une croissance modérée de falsification de visas Schengen et des cartes de crédits européennes a été notée.

En matière de **lutte contre la drogue et le trafic illicite des stupéfiants**, la Tunisie a poursuivi la mise en œuvre de ses obligations internationales. La Tunisie devient un pays de transit des circuits de trafic illicite de drogues légères provenant du Maghreb ainsi que des drogues dures en provenance de l'Afrique sub-saharienne et de l'Amérique latine. La Tunisie

participe au réseau méditerranéen MedNET de coopération sur les drogues et les addictions, coordonné par le Groupe Pompidou, au sein du Conseil de l'Europe. La lutte contre la toxicomanie se fait en coopération entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la santé et s'intègre dans la lutte contre le tabagisme et le SIDA. Le manque de données publiques pose toujours des difficultés.

Comme en 2008, la Tunisie a poursuivi ses efforts dans l'application des mesures de **lutte contre le blanchiment de capitaux** et le financement du terrorisme au sein des institutions financières. La mise en œuvre d'un régime de contrôle efficace dans les banques s'est renforcée. Une commission spécialisée en lutte contre le blanchiment d'argent a été créée en 2009 et présenterait un rapport début 2010. La Tunisie a demandé l'adhésion au Groupe Egmont.

Le niveau de **coopération judiciaire et policière** demeure insuffisant pour répondre aux objectifs du Plan d'action. L'absence d'information publique et transparente rend l'échange d'informations et l'identification de programmes conjoints difficile. La coopération bilatérale avec la France a été relancée en août 2009 couvrant plusieurs domaines de coopération judiciaire civile et criminelle, notamment la lutte contre la violence urbaine et la cyber-criminalité. Dans le domaine de la coopération judiciaire civile, la Tunisie n'a signé aucune des conventions de la conférence de La Haye sur le droit international privé. En ce qui concerne les conflits familiaux transfrontaliers, des commissions mixtes ont été créées avec la Belgique, la France et la Suède. La Tunisie a participé aux activités organisées dans le cadre des programmes régionaux Euromed Justice II et Euromed Police II.

6. TRANSPORT, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, SOCIETE DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Tunisie continue la mise en œuvre de ses priorités dans le secteur des **transports** pour la période 2007-2013, c'est à dire le développement des infrastructures et l'amélioration du transport urbain notamment par le développement d'un réseau ferroviaire urbain.

En ce qui concerne les transports routiers, la Tunisie a décidé de faire du transport durable un impératif, en mettant l'accent sur la sécurité routière. En 2009, le code de la route a été modifié pour introduire l'installation de radars fixes et mobiles afin d'augmenter les amendes pour infractions relatives à la vitesse, qui reste la cause principale des accidents, et réduire le nombre de ces accidents.

La priorité de la politique ferroviaire reste le développement des opérations de transport multimodal, l'amélioration/électrification des lignes ainsi que le développement d'un réseau ferroviaire rapide urbain à Tunis afin de décongestionner la circulation, d'améliorer la sécurité routière et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La convention de financement couvrant le don de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) a été signée en décembre 2009.

Dans le secteur aérien, la Commission européenne a procédé à deux rencontres techniques avec les autorités tunisiennes en 2009 afin de présenter les possibilités offertes par un accord aérien euro-méditerranéen. Les négociations n'ont pas formellement débuté.

Dans le secteur maritime, début 2009, les pouvoirs publics en Tunisie ont lancé un plan global pour la promotion de la compétitivité du secteur du transport. La Tunisie mise aujourd'hui sur les apports de la logistique pour améliorer la productivité globale de son économie. Ainsi ce

plan global pour la promotion de la compétitivité du secteur du transport a-t-il été défini visant, essentiellement, à moderniser les ports tunisiens et à porter à 20% à l'horizon 2016 la part de la flotte maritime nationale dans le transport des marchandises (actuellement à 9%). Il s'agit par ailleurs d'ouvrir un guichet unique au port de Radès, pour centraliser en un seul lieu l'ensemble des procédures, de mettre à niveau les transitaires et les armateurs de transport maritime et d'exécuter à partir d'octobre 2009, le plan de développement des zones de services logistiques. Le plan global reconnaît que des efforts restent à faire en matière structurelle, et qu'il convient de poursuivre la politique de libéralisation et de renforcer le rôle des acteurs institutionnels en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement maritime. Un VTS portuaire (vessel traffic services) existe depuis 1998 pour les ports de la Goulette et Radès et un programme d'acquisition de trois VTS portuaires, respectivement pour Bizerte, Sfax et Gabes est en cours.

La Tunisie a poursuivi la mise en œuvre de la section « **énergie** » du XIème plan, renforcé par le programme présidentiel 2009-2014. La Tunisie a lancé une étude du mix énergétique pour la production de l'électricité à l'horizon 2030. Elle a continué de développer la capacité de production d'hydrocarbures. Sur la base d'un nouveau programme couvrant la période 2010-2014, la Tunisie continue la gazéification du pays en construisant des gazoducs et en raccordant des consommateurs supplémentaires au réseau. Le projet de doublement de la capacité du gazoduc Tunisie-Italie a progressé. Une étude est en cours d'élaboration concernant la faisabilité de la construction éventuelle d'une centrale électrique nucléaire en parallèle à une étude du cadre législatif et réglementaire. La Tunisie poursuit les travaux en vue de la construction d'une raffinerie privée à Skhira.

En vue de combler la demande croissante en électricité, la Tunisie a progressé dans la construction de centrales électriques. La Tunisie a achevé le renforcement de l'interconnexion électrique avec la Libye et continue le renforcement de l'interconnexion avec l'Algérie. Elle a avancé les études concernant l'interconnexion électrique avec l'Italie. La Tunisie a continué à étudier les possibilités de créer un marché maghrébin de l'électricité, qui servira, entre autres, à la réalisation d'un marché euro-méditerranéen.

La Tunisie a progressé dans la mise en œuvre du programme de maîtrise de l'énergie 2008-2011. En février 2009, la Tunisie a promulgué un amendement à la loi relative à la maîtrise de l'énergie et un amendement au décret fixant les primes spécifiques aux opérations de maîtrise de l'énergie. Ces amendements visent la promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Dans le domaine des énergies renouvelables, le programme présidentiel 2009-2014 annonce la multiplication par cinq de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en 2014, notamment à travers l'énergie solaire. La Tunisie a adopté un plan solaire 2010-2016 et des projets d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Ce plan revêt une importance, entre autres, en vue de la réalisation du plan solaire méditerranéen.

Dans le domaine du **changement climatique**, la deuxième communication nationale à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique est en phase finale de préparation, dont un inventaire des émissions de gaz à effet de serre. La Tunisie a également mené quelques actions afin de préparer une stratégie nationale de changement climatique couvrant l'atténuation ainsi que l'adaptation. Une stratégie d'adaptation pour le secteur de la santé publique est en phase de finalisation et la préparation d'une stratégie d'adaptation du secteur de tourisme se poursuit. Un concept pour la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation des secteurs agriculture, ressources en eau et écosystème dans les régions tunisiennes a été élaboré.

La Tunisie a également préparé des projets du mécanisme de développement propre (MDP), même si aucun nouveau projet n'a été enregistré au sein des Nations unies, laissant le nombre total des projets enregistrés à deux. La Tunisie est donc encouragée à fournir des informations sur objectifs ou les actions d'atténuation qu'elle compte engager dans le contexte de son association à l'Accord de Copenhague

La Tunisie a poursuivi la mise en œuvre des objectifs environnementaux du XIème plan et un rapport annuel sur l'état de mise en œuvre du plan a été publié. Le programme présidentiel 2009-2014 prévoit un nouveau code de l'**environnement** et quelques actions préparatoires ont été réalisées à cet effet. Le cadre législatif doit toujours être enrichi et développé, en particulier en ce qui concerne la législation de mise en œuvre. La loi relative aux aires marines et côtières protégées, un décret sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable et des arrêtés dans les domaines de la gestion des déchets et de l'écolabel tunisien, ont été adoptés. Des projets de loi sont en cours de préparation dans les domaines de la pollution sonore et du diagnostic environnemental obligatoire pour les établissements les plus polluants. Un programme de consolidation du système de gestion des déchets solides dans le Grand Tunis a été lancé et le programme pour la gestion des eaux usées est en cours d'approbation. La mise en œuvre des stratégies et des plans existants est en cours, mais requiert toujours une attention continue ainsi que le suivi et l'application des réglementations. Des mesures d'accompagnement d'entreprises dans la mise en place d'un système de gestion environnemental et de l'obtention de l'écolabel Tunisien sont en cours.

La Tunisie a renforcé les entités chargées de l'environnement avec la création de nouveaux services régionaux du ministère de l'environnement et du développement durable. Le programme présidentiel 2009-2014 prévoit la création d'un « district environnemental », regroupant les gouvernorats avec les mêmes défis environnementaux. Les districts seront dotés d'un observatoire, ainsi qu'un système de veille, d'observation et d'alerte précoce. Un projet pilote a été initié dans quelques agglomérations. L'Agence nationale des déchets a créé des antennes dans certains gouvernorats. Néanmoins, le renforcement de la capacité administrative de mise en œuvre aux niveaux régionaux et locaux reste un défi, y compris la coordination entre les autorités. Quelques activités ont été mises en œuvre afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles, telles que l'énergie.

Un rapport sur l'état de l'environnement en 2009 ainsi que des rapports régionaux sont en cours de préparation. La Tunisie a mené quelques activités afin d'informer et d'impliquer le public. Le programme présidentiel 2009-2014 prévoit le développement d'« une culture environnementale » en Tunisie en direction de la jeunesse ainsi qu'un espace plus grand pour l'éducation environnementale dans les médias et les supports publicitaires. Il y a néanmoins un besoin continu d'accorder une plus grande attention à la participation publique et à l'accès à l'information, y compris en ce qui concerne les évaluations de l'impact sur l'environnement. Une étude sur l'institutionnalisation des évaluations environnementales stratégiques est en cours.

Quelques mesures ont été menées afin de poursuivre le processus de ratification du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée. Il n'y a pas eu de développements significatifs en ce qui concerne la ratification du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières. La mise en œuvre des accords déjà ratifiés requiert toujours une attention particulière. La Tunisie a continué à participer à l'initiative Horizon 2020, à la préparation d'une stratégie méditerranéenne sur l'eau (qui n'a

pas été approuvée lors de la réunion ministérielle récente de l'Union pour la Méditerranée), à l'initiative de l'UE sur l'eau et au plan d'action pour la Méditerranée. La Commission européenne et la Tunisie ont coopéré et échangé des informations, y compris sur la gestion de l'eau, sur la réduction de pollution dans le bassin méditerranéen, et sur l'information environnementale.

Dans le domaine de la **protection civile**, la Tunisie a participé à une nouvelle phase des activités du programme Euro-Med pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres naturels et humains, qui a démarré en 2009, et qui vise à poursuivre le processus de renforcement des activités de protection civile dans la région, à étoffer les capacités régionales, nationales et locales, et à promouvoir la coopération institutionnelle. Ainsi le processus de rapprochement de la Tunisie avec le mécanisme communautaire de protection civile est-il en cours, contribuant dans le même temps au développement dans la région d'une culture de protection civile fondée sur une approche intégrée couvrant la prévention, la préparation et la réponse.

En ce qui concerne la **société de l'information**, le cadre réglementaire continue à être mis à jour: l'Office national des télécommunications a engagé la révision du code des communications en vertu de la loi passée en 2008 visant à mettre en place un environnement concurrentiel, notamment, pour ce qui est de la réalisation des réseaux et la fourniture de services de communication et de la garantie de l'utilisation conjointe de l'infrastructure de communication existante. La loi d'orientation 2007-13 relative à l'établissement de l'économie numérique a été promulguée en 2009 et la mise en œuvre de nombreuses dispositions destinées à sa concrétisation a débuté, dont notamment la publication de la liste des activités liées à l'économie numérique, la création du Conseil supérieur de l'économie numérique et la mise en place de règles et procédures de conclusion des conventions de partenariat dans le domaine de l'économie numérique (externalisation, partenariat stratégique, projet mobilisateur).

La Tunisie a attribué en juin 2009 une licence pour un nouvel opérateur des télécommunications fixes et mobiles de GSM et de troisième génération (3G) dans le cadre d'un appel d'offres international. L'objectif est de mettre en place une plateforme de communication pour notamment l'offshoring, l'exportation de l'industrie de l'intelligence et le déploiement du réseau internet haut débit.

En conclusion, l'année 2009 se caractérise par l'évolution des efforts fournis par le gouvernement dans les domaines de technologies de l'information et de la communication et de la société de l'information. En outre, six cyberparcs ont été mis en place, deux nouveaux sont prévus et le premier câble sous-marin à fibres optiques "Hannibal", 100% tunisien, a été lancé, avec une capacité initiale de 40 gigabits/s. Ce secteur s'est vu attribuer une certaine priorité dans les plans et les décisions et commence à porter ses fruits. Les résultats enregistrés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication durant les premiers mois de l'année 2009, ont fait ressortir le renforcement de leur part dans le PIB. Il se dégage aussi une croissance rapide qui a touché toutes les branches d'activités aussi bien au niveau des entreprises qu'à l'échelle du grand public.

Dans le domaine de l'**audiovisuel** tunisien, on ne note pas de changements à rapporter.

Les efforts de la Tunisie pour renforcer ses capacités de **recherche** se reflètent dans le taux élevé de participation des chercheurs tunisiens au 7ème programme cadre (FP7): Plus de 300 propositions tunisiennes ont été formulées (émanant de 285 candidats) et 48 contrats ont été

signés avec les institutions tunisiennes sélectionnées pour une contribution de l'Union d'un total de 4.88 millions d'euros principalement dans les domaines agriculture, environnement, santé et des technologies de l'information et de la communication.

En parallèle de ce projet, un programme d'appui au système de recherche et innovation est également en cours de négociation entre la délégation de l'Union en Tunisie, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a nommé en novembre 2009 un réseau de points de contact thématiques nationaux en vue d'appuyer ces différentes initiatives.

L'Agence nationale pour la promotion de la recherche et l'innovation, créée en 2008, n'est pas encore opérationnelle, bien qu'un directeur général ait été nommé pour cette structure ainsi que deux assistants. Le recrutement d'une vingtaine d'experts dans différents domaines est prévu dans un avenir proche.

7. CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, EDUCATION ET SANTE

La Tunisie poursuit l'effort de modernisation de son système d'**éducation**. Afin d'appuyer ce processus, la Commission européenne a décidé, en octobre 2009, de financer un programme d'appui à l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'emploi s'élevant à 65 millions d'euros.

Comme déjà noté pour 2008, dans le domaine de l'**enseignement supérieur**, la généralisation du système LMD préconisé par le processus de Bologne est en cours dans toutes les universités tunisiennes, y compris l'adoption en 2009 du cadre des certifications pour l'enseignement supérieur. De plus, le supplément au diplôme développé dans le cadre du processus de Bologne a été mis en œuvre dans les universités et instituts d'éducation supérieurs tunisiens; il est délivré aux étudiants gratuitement.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, un nouveau cadre national des certifications a été adopté en juillet 2009 visant une meilleure adéquation entre le système d'éducation et de formation professionnelle et les besoins des employeurs et du marché du travail. La formation professionnelle, en particulier celle des jeunes, a été identifiée comme une des quatre grandes priorités du gouvernement dans le domaine du développement du capital humain.

La Tunisie a participé activement au deuxième appel d'offres dans le cadre de Tempus IV, bénéficiant de cinq projets pour l'année académique 2009-2010. Dix étudiants et deux universitaires ont obtenu des bourses d'études pour un Master conjoint en 2009 dans le cadre du programme Erasmus Mundus et 86 étudiants et enseignants ont reçus des bourses de mobilité académique dans le cadre de l'action 2 (ancien volet coopération extérieure). Une participation tunisienne au programme Jean Monnet serait souhaitable.

Dans le domaine de la **jeunesse**, à la suite d'une première consultation nationale en 2008 qui avait abouti à l'adoption d'un pacte pour la jeunesse, plusieurs consultations ont eu lieu en 2009. Ce dialogue permanent a pour objectif d'analyser les préoccupations des jeunes et leur conception de l'avenir afin de les traduire en programmes et actions à mettre en œuvre à leur profit. Des organisations de jeunesse tunisiennes ont participé aux projets d'échange, de volontariat et de coopération dans l'éducation non-formelle qui se sont déroulés dans un des

Etats membres de l'UE dans le cadre du programme Jeunesse en action. Ce programme offre aussi la possibilité de soutenir des activités de formation et de mise en réseau pour les travailleurs et les organisations de jeunesse

Dans le domaine de la **culture**, le ministère de la Culture et de la sauvegarde du patrimoine a publié en juillet un décret présidentiel portant institution d'une Commission consultative des spectacles artistiques dont le rôle sera de donner un avis sur l'utilité des demandes d'organisation de spectacles culturels animés par des étrangers, par des entrepreneurs de spectacles ou par des associations. Sa mise en œuvre risquerait de freiner le développement des échanges culturels avec l'UE ainsi qu'avec d'autres pays limitrophes de la Tunisie. En décembre, les journées du cinéma européen se sont déroulées pour la première fois dans sept grandes villes du pays et ont connu un franc succès tant par leur qualité que par leur couverture médiatique.

En 2009, la Tunisie a participé à cinq projets régionaux dans le cadre du nouveau programme Euromed Heritage IV. Des associations culturelles tunisiennes ont participé à l'appel à propositions de l'Action spéciale du programme Culture pour les pays couverts par la PEV. En dépit de nombreux signes positifs pour le développement du secteur culturel, notamment l'engagement de mettre en œuvre les obligations et les éléments clés de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ce secteur reste fragile et tributaire d'une stratégie politique peu libérale.

Dans le domaine de la coopération avec la **société civile**, plusieurs projets ont été lancés en Tunisie dans le cadre de l'instrument Non State Actors. Il est toutefois difficile de maintenir un contact régulier avec des personnes qui représentent la société civile indépendante. En outre, un dialogue constructif avec les autorités tunisiennes sur ce sujet reste malaisé à mettre en place.

En matière de **santé**, la Tunisie a continué les réformes, qui ont connu une nouvelle impulsion avec le programme présidentiel 2009-2014. Les priorités incluent notamment l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des soins; l'amélioration des indicateurs pour la santé de la mère et du nouveau-né ; le renforcement de la veille sanitaire et de la prévention; l'élaboration d'un plan visant la santé des adolescents et des jeunes et la pérennisation de l'assurance médicale. La Tunisie a proclamé 2009 'Année sans tabac' et a adopté, en septembre 2009, un décret fixant les lieux dans lesquels il est interdit de fumer. En décembre 2009, le président a signé la Convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac et l'a transmise au Parlement pour la ratification. La Tunisie a pris des mesures pour lutter contre la grippe A (H1N1) notamment en élaborant, au mois d'août 2009 un plan national et en mettant ce dernier en œuvre. En juin 2009, la Commission européenne a proposé à la Tunisie, faisant référence à l'épidémie de la grippe A, d'établir des vecteurs de communication en vue de l'échange d'informations épidémiologiques en cas de crise sanitaire. En octobre 2009, la Tunisie a participé à la réunion du nouveau comité élargi d'information en matière de santé. La Tunisie a poursuivi sa participation au réseau 'Episouth' concernant des maladies transmissibles et couvrant les pays méditerranéens et les Balkans.

8. COOPERATION FINANCIERE – DONNEES ET CHIFFRES CLES EN 2009

L'enveloppe financière de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) allouée à la Tunisie dans le cadre du programme indicatif national 2007-2010 s'élève à 300 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 30 millions d'euros complémentaires en 2007 (pour le programme d'appui à la gestion budgétaire par objectifs). Le programme indicatif (PIN) vise

essentiellement à soutenir la réalisation des principaux objectifs stratégiques exposés dans le Plan d'action dans le cadre de la PEV et poursuit trois priorités: la gouvernance économique, la compétitivité et la convergence avec l'UE (renforcer la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique et accroître la compétitivité de l'économie); l'amélioration de l'employabilité des diplômés (développer une meilleure adéquation du système éducation-formation-emploi); et le développement durable (soutenir les efforts entrepris par le pays en matière de protection de l'environnement).

Les projets inscrits dans les programmes d'action annuels 2007 et 2008 sont en cours de mise en œuvre. Parmi les principaux programmes financés par l'UE on compte l'appui à la Tunisie pour lutter contre la crise économique (50 millions d'euros ont été destinés à des mesures de réponse à la crise avec une enveloppe complémentaire de 20 millions d'euros prévue pour 2010) ainsi que la poursuite des jumelages entre les administrations européennes et tunisiennes ou la contribution du programme de modernisation des entreprises (PMI) à la mise à niveau de l'industrie tunisienne

En 2009, la Commission européenne a continué de soutenir la Tunisie en matière de réformes nationales et a alloué des aides d'un montant total de 77 millions d'euros au titre de l'IEVP. Le programme d'action annuel 2009 se focalise sur deux priorités: l'adéquation éducation-emploi et la recherche et l'innovation. Ainsi, 65 millions d'euros ont été alloués sur la priorité 1: le programme d'appui au système de l'Éducation/Formation – Enseignement Supérieur et Employabilité des diplômés. De plus, 12 millions d'euros ont été alloués sur la priorité 2: le projet d'appui au système recherche et innovation. Cinq projets de jumelage sont en cours.

Un montant indicatif de 240 million d'euros sera disponible afin de soutenir les activités de coopération en Tunisie au cours de la période 2011-2013, selon une décision de la Commission européenne de mars 2010.

La Tunisie bénéficie également d'activités de coopération financées au titre des programmes plurinationaux et régionaux de l'IEVP et des programmes thématiques comme l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, et l'appui aux acteurs non-étatiques et aux autorités locales en développement (NSA/LA), ainsi que des programmes Tempus et Erasmus Mundus.

Elle participe au programme transfrontalier (CBC) à travers le programme du Bassin maritime Méditerranée (173.6 millions d'euros pour tous les pays participant au programme sur la période 2007-13) ainsi qu'au programme bilatéral Italie-Tunisie (25 millions d'euros). Les pays participants s'engagent à promouvoir quatre secteurs: développement socio-économique, durabilité environnementale, de meilleures conditions pour la mobilité des personnes, des biens et des capitaux ainsi que le dialogue culturel et la gouvernance locale. Le premier appel à propositions pour les deux programmes a été lancé en 2009 et la mise en œuvre des projets commencera en 2010.

Dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), deux projets ont été approuvés en Tunisie en 2009, pour un montant total de 22 millions d'euros en assistance technique et subventions d'investissement, qui devrait permettre de mobiliser presque 330 millions d'euros sous forme de prêts des institutions financières européennes dans les secteurs des transports, de l'eau et de l'assainissement.

La BEI a signé des contrats de prêts en 2009 pour un montant total de 434 millions d'euros pour les opérations suivantes : dans le domaine des transports, pour la construction d'un tronçon d'autoroute (234 millions d'euros) et un aéroport (70 millions d'euros); dans le

secteur industriel, pour le projet «Tunisian Indian Fertilizers» (130 millions d'euros) visant à construire et à exploiter une usine de production engrais d'une capacité de 360 000 t/an, destinée à l'exportation vers l'Inde.

Le gouvernement tunisien ne s'est pas résolument engagé sur les questions de l'efficacité de l'aide et sur la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Paris. Outre les réunions sur la coordination de la coopération, des réunions de consultation et coordination avec les Etats membres ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds ont été organisées au cours des missions de programmation. Les représentations locales des Etats membres ont été constamment tenues au courant de l'évolution des discussions avec le gouvernement sur la programmation. A travers ces réunions, une complémentarité entre les programmes d'assistance des différents acteurs en Tunisie a pu être assurée.